



VERS UN NOUVEL ÉQUILIBRE

VOLUME V

Rapport de l'atelier final et soumissions ou commentaires des parties prenantes

LE RAPPORT FINAL DE LA REVUE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Décembre 2003

Remarques

L'Atelier final de la Revue des industries extractives s'est tenu à Lisbonne, au Portugal, du 11 au 13 décembre 2003. Ce rapport a été préparé par le Secrétariat de l'EIR et constitue un résumé des discussions de cet atelier et des conclusions qui en sont ressorties.

Comme il est d'usage et sauf indication contraire, les expressions "Banque mondiale" ou "la Banque" font référence à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et à l'Association de Développement International (IDA). La Société Financière Internationale et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements sont respectivement désignées par SFI et MIGA. L'expression "groupe de la Banque mondiale" (GBM) désigne collectivement toutes les institutions susmentionnées.

Abréviations et acronymes

PEMMA	Petites exploitations minières et mines artisanales
CAS	Stratégie d'aide-pays
EPIP	Évaluation politique et institutionnelle des pays
EIR	Revue des industries extractives
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
SFI	Société financière internationale
OIT	Organisation internationale du travail
FMI	Fonds monétaire international
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
GBM	Groupe de la Banque mondiale

Sommaire

Remarques

ii

Abréviations et acronymes ii

1. Introduction 1

Première journée

2. Accueil par la Haute autorité 2

3. Présentation du processus de l'EIR et recommandations 3

4. Questions et éclaircissements

3

5. Déclarations à l'assemblée plénière

4

6. Groupes de travail 5

7. Inquiétudes et éclaircissements Chapitre I :

7

Deuxième journée

8. Inquiétudes et éclaircissements Chapitre II : 10

9. Réponses du groupe de la Banque mondiale

13

10. Groupes de travail 15

Troisième journée

11. Discours d'ouverture de la Haute autorité

20

12. Discussion plénière 20

13. Clôture 23

Programme de l'atelier

Liste des participants

Pour de plus amples informations, se reporter au site Internet de l'EIR
(<http://www.eireview.org>)



1. Introduction

L'Atelier final de la Revue des industries extractives (EIR) s'est tenu à Lisbonne au Portugal, du 11 au 13 décembre 2003. Il s'agissait du dernier événement d'un processus consultatif rassemblant les différentes parties prenantes et inauguré en octobre 2001 par un atelier à Bruxelles (Belgique). L'objectif de cet atelier était de susciter un débat avec les parties prenantes autour des recommandations de l'EIR, de solliciter des réactions sur le meilleur moyen de les mettre en œuvre et de constituer des coalitions en vue d'une action future. Près de 80 participants, représentant la société civile (organisations non gouvernementales (ONG), organisations de communautés et de populations autochtones, syndicats), les gouvernements, les mondes de l'industrie et de l'université, ainsi que le Groupe de la Banque mondiale lui-même, y ont assisté.

Parmi les principaux thèmes abordés figuraient la divulgation d'informations, l'énergie durable, la gouvernance, les droits de l'Homme, la responsabilisation, les petites exploitations minières et les mines artisanales (PEMMA), la transparence et la responsabilité du GBM. Un consensus général s'est dégagé en ce qui concerne les recommandations relatives aux questions de bonne gouvernance, de droits de l'Homme, de transparence, de gestion des bénéfices et de participation locale. Il a été convenu que le GBM devait poursuivre son action dans le secteur des industries extractives, sous réserve de conditions de gouvernance adaptées. Cependant, un large désaccord a été exprimé quant à la recommandation d'un désengagement progressif du GBM des secteurs du pétrole d'ici 2008 et à un arrêt des investissements dans le charbon. De même, la notion de consentement libre, préalable et éclairé est restée confuse.

Le déroulement de l'atelier a été mené par la Haute autorité de l'EIR, le Dr Emil Salim. Le rapport final de l'EIR sera présenté au président du GBM, James D. Wolfensohn, en janvier 2004. Une réponse du Conseil de gestion du GBM est attendue dans les trois mois qui suivront, et la Haute autorité apportera ses dernières remarques avant que les directeurs du GBM ne se prononcent sur le rapport.



Première journée

2. Accueil par la Haute autorité

Lors de la présentation de l'atelier final, le Dr Salim a accueilli l'ensemble des participants et a décrit le cadre contextuel dans lequel s'inscrit le processus de l'EIR. La tendance à un nouveau développement se détournant de la croissance économique au profit du développement durable en est le fil conducteur. Le Dr Salim a souligné trois points : (1) les questions d'ordre environnemental, social et économique doivent être intégrées dans l'idée globale de développement durable, ce qui entraîne un coût supplémentaire qui doit être pris en charge ; (2) le développement doit regrouper davantage d'acteurs que les seuls gouvernements et milieu des affaires. Pour aller de l'avant, il doit inclure également la société civile, dans un partenariat triangulaire ; enfin, (3) les résultats, mais aussi le processus, sont essentiels au développement, et ce dernier doit appuyer sur les droits de l'Homme.

Le Dr Salim a expliqué qu'un double principe prévaut aujourd'hui dans le développement mondial. Les pays en voie de développement sont actuellement soumis à des pressions les incitant à ouvrir leurs marchés à la concurrence étrangère. Cependant, ils doivent eux-mêmes faire face à des taxes et autres barrières douanières lorsqu'ils tentent de concurrencer les marchés étrangers dans les pays industrialisés. Le Dr Salim a cité l'exemple des droits d'importation dans les pays industrialisés qui se révèlent élevés pour les produits miniers transformés, contrairement aux matières premières de l'industrie minière, et celui des subventions pour les bovins s'élevant à 2 \$ par jour en Europe, alors que des milliards de personnes dans le monde survivent avec moins de 2 \$ par jour. Le déséquilibre mondial est terrible et des millions de personnes en souffrent. Aucun mécanisme de recours international n'existe pour ceux qui réclament justice. Pourquoi le Groupe de la Banque mondiale ne prend-il pas cette donnée en compte ? Le discours prononcé par le Président du GBM à Dubaï, en septembre de cette année, a souligné ces inégalités et ces injustices.

Le rapport final se fait le reflet d'une protestation alliée à une profonde inquiétude, qui découlent de notre prise de conscience des inégalités fondamentales entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. Ce qui a été énoncé dans ce rapport ne connaîtra aucune modification après cette réunion. La Haute autorité assume l'entière responsabilité de son contenu et demande à chacun de l'accepter tel qu'il se présente, car il se fait l'écho de la voix de la conscience. Une action commune est dorénavant nécessaire afin que toutes les parties prenantes contribuent à l'évolution de la planète. Une seule année ne suffira pas à voir s'accomplir des changements significatifs. Pourtant, les choses doivent évoluer d'ici 2020 ; dans le cas contraire, les pays sombreront dans les eaux en crue engendrées par le réchauffement de la planète, lui-même provoqué par les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

Le Dr Salim invite chacun à participer à l'identification d'une action commune permettant d'aller de l'avant. Des désaccords sont possibles. La discussion devra alors se poursuivre pour trouver

une solution. En cas d'unanimité, chacun doit travailler à apporter des changements au Groupe de la Banque mondiale et à son fonctionnement.

3. Présentation du processus de l'EIR et recommandations

Avant d'aborder la présentation du rapport final, la Haute Autorité a clarifié certaines questions relatives au rapport. Certains participants ont souhaité apporter quelques modifications à ce dernier, mais il a été clairement indiqué que, hormis quelques corrections factuelles mineures concernant des accidents survenus dans l'industrie du pétrole (des copies du texte corrigé seront mises à la disposition des participants), le texte existant resterait inchangé. Cependant, des personnes, à titre individuel, et des groupes ont été autorisés à soumettre des commentaires qui seraient, par la suite, inclus dans l'annexe du rapport.

Le secrétariat de l'EIR a alors procédé à une présentation PowerPoint du résumé du processus de consultation, des visions des principales parties prenantes et des principales recommandations du rapport.

4. Questions et éclaircissements

La Haute Autorité a répondu à un panel de questions des participants.

Les professionnels de l'industrie ont indiqué que le rapport ne reflétait pas complètement le contenu des ateliers ayant eu lieu à un échelon régional, et qu'ils souhaitaient la mise en place d'un mécanisme permettant de corriger les données erronées. Le Dr Salim a répondu que le résumé du rapport n'était pas nécessairement exhaustif, puisque, comme l'ont recommandé les experts, le rapport se devait d'être bref. Les professionnels de l'industrie ont donc été invités à se reporter au Volume III, qui reflète les séminaires régionaux, et à faire parvenir tout commentaire pour corrections. Ils seront inclus dans l'annexe du rapport.

La personne suivante a souhaité savoir dans quelle mesure la mise en application des recommandations s'adressaient au GBM ou aux autres parties prenantes. Le Dr Salim a souhaité éclaircir le fait que si ces recommandations étaient dirigées vers le groupe de la Banque mondiale, il souhaitait, par ailleurs, que d'autres parties prenantes y participent activement en partenariat avec le GBM et des parties tierces.

Répondant à une autre question, le Dr Salim a précisé qu'une liste des participants au séminaire serait jointe, mais qu'il n'y aurait aucune attribution précisée dans le rapport des actes.

Sur la question de la différence entre les recommandations largement consensuelles et le point de vue de minorités, le Dr Salim a suggéré que les premières soient mises en application, et qu'il relèverait du Groupe de la Banque mondiale de déterminer une possible action pour celles suscitant une opposition.

Un participant a demandé si le rapport représentait le point de vue personnel de la Haute autorité, ce qui ne refléterait pas une vision équilibrée des parties prenantes, et sa justification. Le Dr Salim a expliqué que l'objectif de son discours d'ouverture était d'explicitier en toute honnêteté sa motivation personnelle dans la prise en charge de la tâche qui lui avait été confiée, afin que chacun connaisse sa position ; il assume l'entière responsabilité du rapport qui, selon lui, est une image précise des différentes visions des parties prenantes transparaissant dans les nombreuses soumissions transmises et issues soit de séminaires, soit via le site Web, par écrit, ou de discussions directes avec les différentes parties prenantes. Selon le cadre de référence, la Haute autorité n'est pas tenue de rédiger un rapport consensuel.

Sur la question de la définition par le Secrétariat du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), le Dr Salim a déclaré que celle-ci se référait à celle des Nations Unies, telle qu'approuvée par la législation internationale.

En ce qui concerne les inquiétudes exprimées quant à la fin présumée de l'engagement du GBM avec les parties prenantes, le Dr Salim a rassuré chacun sur le "triangle de coopération" entre le monde de l'industrie, la société civile et les gouvernements, qui constitue, pour le GBM, le signe d'un engagement constant nécessaire entre les diverses parties. Cependant, ces dernières sont également tenue d'attirer l'attention du GBM sur la nécessité de cet engagement.

Une dernière question a porté sur les recommandations finales concernant le désengagement total du GBM dans le développement du secteur pétrolier d'ici 2008, qui semblent être sans fondement et non l'aboutissement d'un processus de consultation avec les parties prenantes. Quelles en étaient les raisons ? Le Dr Salim a répondu que ces recommandations se fondaient sur des discussions avec des professionnels du monde de l'industrie à Londres et sur leur volonté affichée de se tourner vers des énergies renouvelables, des réactions de la société civile et des populations des îles du Pacifique, et sur sa propre implication dans le Protocole de Kyoto, dont l'objectif est de réduire les émissions de CO₂ d'ici 2008.

Il est également important de noter qu'à l'occasion de son assemblée plénière d'octobre 2003, le Parti communiste chinois a suggéré une nouvelle philosophie de développement pour la Chine, basé sur un développement équilibré et durable entre les villes et les campagnes, les régions, les aspects sociaux et économiques, les hommes et la nature, et les économies nationale et étrangère. Dans cette perspective, le concept de "produit national brut vert" doit être développé, afin d'éviter toutes répercussions néfastes sur l'environnement. Le Dr Salim a insisté sur le fait qu'il était temps d'agir différemment. Des idées émergent aujourd'hui sur de nouvelles formes de développement qui amélioreront les conditions de vie d'ici 2020, mais elles impliquent une forme d'intervention différente par le biais d'une action durable.

5. Déclarations à l'assemblée plénière

L'assemblée plénière s'est alors poursuivie sur les commentaires concernant le rapport.

Des syndicats ont exprimé leur soutien quant aux recommandations de celui-ci et ont souhaité réaffirmer leur solidarité vis à vis des autres parties prenantes. Il est nécessaire de poursuivre la recherche de solutions en faveur d'industries sûres, productives et humaines pour les travailleurs.

Certaines voix du monde industriel ont exprimé leurs inquiétudes concernant le rapport. Plusieurs personnes ont souligné que le désengagement en matière d'investissement dans le secteur pétrolier signifiait la disparition d'un outil essentiel dans la lutte contre la pauvreté dans le monde et que l'absence du GBM risquait de mettre largement en péril une meilleure gestion des revenus, la gestion environnementale et la transparence. L'exemple du gazoduc reliant le Tchad au Cameroun a été cité comme illustration d'un développement de l'activité pétrolière ayant conduit à une réduction de la pauvreté. Il a été souligné plus loin que le désengagement n'entraînerait aucune répercussion sur les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs autres intervenants ont estimé que le rapport ne reflétait pas complètement les visions du monde de l'industrie et des gouvernements ; que les recommandations étaient restrictives ; et que le rapport avait manqué l'opportunité de préconiser des pratiques adaptées et de les développer. Une autre personne s'est dite satisfaite par le travail accompli par le GBM en ce qui concerne l'aide apportée aux entreprises minières, en matière de gestion environnementale et de développement social en Zambie.

La société civile s'est montrée largement favorable au rapport. Un intervenant a estimé que la date prévue de désengagement financier du secteur pétrolier était raisonnable, et que, bien que le projet de gazoduc Tchad-Cameroun paraisse intéressant sur le papier, sa pertinence restait à démontrer. Selon une autre personne, bien que le rapport ne soit pas parfait, il ne se posait pas en redresseur de torts du vieil héritage des violations des droits de l'Homme. Un autre participant a encouragé le Groupe de la Banque mondiale à réorienter son attention de la promotion des énergies fossiles à une aide pour les pays en voie de développement qui viserait la modification de l'utilisation et de la gestion de l'énergie. Si celle-ci est incorrectement gérée, le gaz pourrait s'avérer une solution plus néfaste que le charbon.

Un intervenant des populations indigènes a estimé que le rapport faisait appel, selon lui, à l'équité et à la justice, et à l'importance du développement durable, et a engagé le monde de l'industrie à mettre les recommandations en application, sous peine de voir l'Histoire se répéter.

6. Groupes de travail

Sept groupes de travail ont été constitués pour se prononcer sur les trois points suivants : (1) Quel est le principal message qui est ressorti, selon vous, du rapport ? (2) Quels sont les points auxquels vous adhérez totalement ? (3) Quelles sont vos principales inquiétudes ? Il a été demandé aux groupes de présenter un rapport sur les deux dernières questions.

Domaines de consensus

Bien qu'aucune tentative n'ait été faite pour obtenir un consensus sur certains des éléments abordés dans le rapport, deux points ont recueilli un soutien unanime : une gouvernance

appropriée et la reconnaissance des droits de l'Homme. La majorité des groupes a reconnu le besoin de transparence et de gestion correcte des revenus, de même qu'une participation accrue des populations autochtones dans la planification, le développement et la mise en œuvre des projets. Une majorité a également indiqué que le GBM avait encore un rôle à jouer dans les industries extractives, à condition que les recommandations de l'EIR soient appliquées.

La quasi-majorité des groupes a reconnu la nécessité pour l'ensemble des acteurs du secteur de jouer sur un terrain d'égalité, particulièrement dans le cadre du "triangle de coopération" regroupant la société civile, le gouvernement et l'industrie. Elle a également souligné la nécessité d'une mise en place améliorée et totale des Politiques de sauvegarde du GBM. De plus, des mécanismes d'évaluation intégrant des considérations sociales, environnementales et économiques doivent être utilisés pour vérifier la conformité avec ces politiques.

Parmi les autres domaines clés identifiés figuraient le déplacement forcé des populations, la divulgation précoce et le libre accès aux informations relatives aux projets, l'adoption de normes fondamentales du travail, l'établissement de passerelles entre les énergies renouvelables et la planification préalable de fermeture de mines.

L'importance d'une réforme au sein du GBM lui-même afin de garantir la réussite de son objectif de réduction de la pauvreté par le développement durable via un processus constant, a été soulignée à plusieurs reprises. Le GBM devra également faire preuve d'une transparence et d'un sens des responsabilités accrus.

D'autres points ont été soulevés, tels que la nécessité d'apporter une valeur ajoutée au pays d'origine, les zones interdites et les technologies, les procédures améliorées de résolution des litiges, ainsi que les petites exploitations minières et les mines artisanales.

Domaines d'inquiétudes

Si les domaines de consensus ont rassemblé un certain suffrage, des divergences sont apparues dans l'expression des inquiétudes des groupes de travail. Plusieurs voix ont commenté le processus de l'EIR en lui-même, en expliquant principalement qu'il n'était pas assez transparent et représentatif. Le rapport général a été critiqué pour son excès de pessimisme et son orientation trop marquée. Il a été conseillé de séparer les recommandations ayant rassemblé un large consensus, des autres. Certains ont estimé que le rapport ne reflétait pas l'ensemble des positions et des intérêts exprimés lors du processus. Des inquiétudes ont été exprimées quant au manque de précisions de la mise en application. D'autres personnes ont considéré que le rapport était trop directif à certains endroits.

Le désengagement en 2008 de l'investissement dans le pétrole a suscité le plus de commentaires. Certains ont estimé que cette recommandation générait des conflits inutiles entre les parties prenantes, qu'il s'agissait d'un délai irréaliste et qu'elle allait à l'encontre de l'objectif de réduction de la pauvreté et de respect des droits des personnes démunies dans leur accès à l'énergie. D'autres inquiétudes portant sur les détails de la transition vers les énergies renouvelables ont été exprimées.

Les questions de mise en application ont suscité une attention particulière, plus précisément en ce qui concerne la volonté politique réelle du GBM de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations et sa capacité à le faire, ainsi que l'identité de l'organisme responsable du contrôle. Il semble également que le coût de mise en place ait été ignoré dans le rapport.

Un certain nombre d'inquiétudes se sont dirigées vers le groupe de la Banque mondiale. Des participants ont estimé que, si le GBM devait maintenir son influence et son rôle de leader, il était important qu'il poursuive son engagement dans les domaines difficiles où la gouvernance est insuffisante ou qui présentent un risque de mauvaise gestion des industries extractives et de leurs revenus. Le GBM doit également démontrer son rôle de leader dans des domaines tels que le changement climatique et la transition vers les énergies renouvelables. Les limites du GBM ont été soulignées : il ne s'agit pas d'un gouvernement mondial et il ne peut pas tout entreprendre à lui seul. Des partenariats entre la société civile, le monde de l'industrie et les gouvernements sont nécessaires pour atteindre les objectifs du rapport. Les mécanismes permettant un engagement positif continu doivent être définis. Le conflit d'intérêt interne au GBM a suscité quelques inquiétudes : d'un côté, sa mission est d'octroyer des prêts pour des projets. De l'autre, il est tenu de procéder à des évaluations objectives et exhaustives sur les répercussions, et d'appliquer des Politiques de sauvegarde rigoureuses, avant que les projets ne soient approuvés.

Beaucoup d'autres interrogations ont été soulevées, dont le manque d'implication et de représentation des gouvernements des pays en voie de développement dans le processus au regard de leur rôle pivot dans la mise en place des changements. Les autres points ont concerné la procédure de mise en application du consentement libre, préalable et éclairé, les questions de santé publique, la gestion des matières toxiques, les conflits liés aux ressources, la responsabilité des entreprises et le respect d'un cadre institutionnel, l'aide aux petites exploitations minières et mines artisanales et leur réglementation, et la promotion de processus générant de la valeur ajoutée.

7. Inquiétudes et éclaircissements : Chapitre I

Le Dr Salim a répondu aux trois principales inquiétudes concernant le rapport :

- Le ton du rapport était trop négatif et ne reflétait pas les séminaires régionaux.
- Gouvernance : le GBM ne doit pas s'engager dans les industries extractives où l'on constate un manque de gouvernance.
- Le GBM doit se retirer du financement du charbon et du pétrole d'ici 2008.

Le ton du rapport

Le Dr Salim a expliqué que le principal message du rapport était d'expliquer au GBM qu'en soutenant les industries extractives, il n'allait pas dans le sens de l'objectif de réduction de la pauvreté par le développement durable qu'il s'est fixé. Le rapport se devait d'être concis et

honnête. De plus, afin d'attirer l'attention du Président du GBM et de l'inciter à engager des changements, les points positifs ont été transférés dans les Annexes et les points négatifs ont été conservés. Par souci de concision, le rapport s'est concentré sur les améliorations nécessaires.

En tant que porte-parole de toutes les parties prenantes, le Dr Salim a estimé qu'il était important de veiller à ce que les opinions de la société civile soient correctement représentées, la voix de cette dernière n'ayant pas été souvent entendue par le passé. De plus, malgré une convergence d'opinions sur les questions abordées, il subsistait des divergences sur les détails. En raison de ces désaccords, il a fallu faire des choix entre les différentes perspectives. Dans l'ensemble, la préférence est allée aux opinions rendant plus probable la réduction de la pauvreté par le biais du développement durable.

En réponse aux critiques avançant que les exemples de pratiques positives n'étaient pas assez nombreux, le Dr Salim a précisé qu'il était majoritairement reconnu que les industries extractives ne contribuaient pas suffisamment à la réduction de la pauvreté, ceci en raison, principalement, d'une mauvaise gouvernance. Les exemples positifs sont néanmoins présents, mais répertoriés dans les Annexes.

Il a été suggéré que le travail positif accompli soit reconnu dans le rapport soumis au GBM, considérant que cela serait plus motivant pour les employés du GBM. Le Dr Salim a répondu que la psychologie de la communication nous avait enseigné que "les mauvaises nouvelles sont plus vendeuses que les bonnes". Afin de mieux motiver les employés du GBM, le rapport recommande à la direction du GBM de récompenser les employés engagés dans la lutte contre la pauvreté par le biais du développement durable.

Gouvernance

Le Dr Salim a souligné que le rapport n'incitait pas le GBM à écarter les pays souffrant d'une mauvaise gouvernance, mais à veiller en premier lieu à une meilleure application de celle-ci dans les pays concernés avant d'investir dans leurs industries extractives. Malheureusement, la SFI et la BIRD ne travaillent pas de concert. Par le biais d'une Stratégie aide-pays (SAP), elles pourraient pourtant identifier le meilleur moyen pour le GBM d'optimiser l'investissement dans un programme de développement d'un pays, en s'appuyant sur le Rapport d'Évaluation institutionnelle de performance des pays (EPIP).

Il a également été souligné qu'une définition des critères minimums de gouvernance était nécessaire et que des recommandations des ateliers régionaux avaient été faites sur la publication de résultats spécifiques comme ceux liés au partage des revenus et aux conditions nécessaires à l'amélioration de compétences. Par ailleurs, le GBM ne travaille pas dans le flou puisqu'il dispose généralement d'un rapport EPIP fournissant une évaluation de la qualité de la gouvernance du pays concerné.

Désengagement du charbon et du pétrole

Le Dr Salim a répondu que le GBM devait avoir recours à une stratégie et à une politique d'énergies renouvelables et qu'il devait ajuster ses investissements dans le secteur énergétique en favorisant ces énergies, car elles répondent à son objectif de développement durable. Les

personnes démunies et les pays pauvres sont également plus vulnérables face au changement climatique. Par conséquent, il est important d'intégrer les coûts externalisés dans le calcul des coûts des énergies fossiles en utilisant l'analyse de fixation de prix virtuels du carbone pour le GBM. Les énergies renouvelables semblent, pour l'instant, moins intéressantes en raison des subventions cachées accordées aux énergies fossiles. Cette recommandation s'aligne également sur le Protocole de Kyoto qui vise à réduire les niveaux d'émissions de CO₂ dès 2008, raison pour laquelle cette année a été choisie. L'objectif est de faire en sorte que le GBM utilise ses ressources limitées de la manière la plus rentable possible afin de lutter contre la pauvreté à travers le développement durable.

Dans le débat qui a suivi l'explication du Dr Salim, le premier commentaire a été de dire que la fixation de prix virtuels pour le carbone ne pouvait être appliquée que lorsque le combustible est brûlé, et non lors de la phase d'extraction sous peine d'obtenir un effet contraire. D'un point de vue économique, le GBM a tout intérêt à concentrer son attention sur les ressources en hydrocarbures, et à trouver un moyen efficace de réduire les émissions ainsi que les solutions les plus rentables en matière d'énergies renouvelables. Un commentateur a fait remarquer que l'utilisation de ces énergies était croissante dans les pays industriels, mais pas dans les pays en voie de développement.

Le Dr Salim a déclaré que l'objectif du GBM était la lutte contre la pauvreté par le développement durable. L'Asie devrait, selon toutes attentes, devenir la zone présentant la plus forte croissance. Une fois le chemin de développement énergétique choisi, un pays en reste dépendant en raison des investissements importants réalisés dans les infrastructures. Il est donc impératif de développer une approche plus favorable envers les énergies pour les pays en voie de développement en Asie, et dans les autres pays se trouvant dans la première phase de leur développement. Le GBM bénéficiant de fonds limités, il est essentiel de modifier la composition du portefeuille d'investissement de la SFI, qui se base actuellement à 94 % sur les combustibles fossiles, en faveur des énergies renouvelables qui représentent 4 %. En tant que banque mondiale de développement, le GBM doit montrer la voie vers un développement durable des énergies.

D'après un autre commentaire, la date du désengagement fixée à 2008 repose sur une hypothèse extrêmement complexe compte tenu de la demande croissante en énergie. Les pays en voie de développement ont besoin d'un accès aux ressources énergétiques bon marché et fiables. Toutes les formes d'énergie auront un rôle à jouer dans un avenir proche. Les énergies renouvelables seules ne pourront satisfaire la demande car les technologies actuelles ne sont pas compétitives par rapport aux combustibles fossiles. Un changement technologique radical est nécessaire, et de nombreuses entreprises se sont engagées dans cette recherche. Tant que ce changement n'aura pas lieu, la planète restera dépendante du pétrole. Par conséquent, le GBM ne saurait se désengager à ce stade. Il n'existe aucune preuve suffisante pour soutenir la recommandation du désengagement.

Le Dr Salim a répondu que la structure actuelle des prix était discriminatoire envers les énergies renouvelables, et que le GBM devait privilégier la recherche et la découverte d'énergies renouvelables de meilleure qualité. De la même manière que le GBM a soutenu la croissance des industries extractives dans les pays en voie de développement en changeant leur cadre politique et législatif, il doit également promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre du développement durable de l'énergie.



Deuxième journée

8. Inquiétudes et éclaircissements : Chapitre II

Les inquiétudes ont continué à s'exprimer la deuxième journée avec la poursuite du débat sur le désengagement des investissements dans le pétrole d'ici 2008.

Désengagement du charbon et du pétrole

En faveur :

Un autochtone a évoqué l'expérience douloureuse d'une vie passée au milieu des conflits et de la destruction, et la difficulté pour les intervenants extérieurs de comprendre leur culture et leur réalité. Le droit des populations autochtones à conserver leur culture et leur mode de vie est au cœur des interrogations. La consultation fait défaut : le recours à la force et la répression sont une réalité, et le Groupe de la Banque mondiale s'en rend complice. Il doit y avoir un respect mutuel pour des solutions alternatives.

Un représentant syndical n'a pas souhaité prendre parti sur la question ; il a simplement souligné que l'accès à l'énergie constitue un droit de l'homme fondamental. D'un point de vue syndical, l'énergie fournie aux populations pauvres doit être sûre, abordable et accessible. De nombreuses personnes démunies sont dépendantes des ressources énergétiques traditionnelles pour se chauffer et préparer leurs repas. Aussi l'accent doit-il être mis sur l'utilisation des ressources limitées du GBM afin d'assurer un accès énergétique aux 2 milliards de personnes vivant dans la pauvreté et qui se le voient refusé actuellement.

L'intervenant suivant a rappelé que l'objectif du GBM était de réduire la pauvreté par le biais du développement durable, et non l'amélioration d'industries extractives déficientes. Le GBM doit investir dans d'autres secteurs, et les énergies renouvelables pourraient être une bonne solution. Une discussion concernant le financement de ces énergies ainsi qu'un juste traitement des ouvriers dans l'industrie du pétrole lors de la transition vers les énergies renouvelables sont nécessaires.

Une autre préoccupation portant sur le fait que les pays en voie de développement pourraient être durement affectés par le désengagement du GBM a été soulevée. Ce dernier aura en réalité une incidence sur les pays de l'hémisphère nord en supprimant les subventions, et en mettant un terme aux transferts de postes à l'étranger et au développement vers le nord ; ces industries alimentent uniquement le remboursement de la dette et stimulent la consommation.

Contre :

Le premier intervenant a estimé que le processus ne suscitait pas de dialogue constructif. La recommandation paraît aller à l'encontre des aspirations du GBM et des questions majeures du

rapport. Le désengagement du GBM ne fera pas de différence pour le monde de l'industrie, mais privera le GBM de son rôle d'intervenant dans ces questions essentielles, ainsi que de son leadership dans l'incitation des parties prenantes à délaisser les anciennes pratiques incorrectes. Le GBM ne bénéficiera plus du droit d'intervention sur des questions telles que la gestion des revenus. Le désengagement n'aura pas d'impact sur le changement climatique ; il ne fera qu'entraîner la déréglementation du développement du pétrole.

L'intervenant suivant a suggéré que le passage du charbon au gaz naturel dans certains pays en voie de développement entraînerait une hausse des coûts et rendrait l'économie moins compétitive.

Il a également été avancé que l'explication sur le coût complet fournie par le Dr Salim était incorrecte et non fondée. L'implication du GBM a fait une différence marginale pour un certain nombre de petits projets, tels que le gazoduc Tchad-Cameroun. Les petits États africains en seront pénalisés. Il est incorrect d'affirmer que les revenus serviront à payer la dette ; au Tchad et Cameroun, ils sont redistribués aux personnes démunies par le biais d'investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette recommandation oublie les populations pauvres qui peuvent tirer parti de l'extraction du pétrole.

Un autre intervenant a déclaré que les compagnies pétrolières approuvaient l'utilisation par le GBM des prix virtuels du carbone. Cependant, il n'existe pas de projet purement pétrolier ou gazier. Il est faux de croire que tous les projets pétroliers avorteraient et que tous les projets gaziers réussiraient grâce au recours à une fixation de prix virtuels. La conclusion du rapport reste très obscure. L'analyse devra être mise à disposition car elle est nécessaire à la compréhension globale des suppositions et des calculs.

Pour finir, il a été précisé que les pays en voie de développement tiraient parti de l'implication du GBM et que la situation devait se poursuivre. L'intervenant a estimé qu'il était regrettable que d'autres voix du gouvernement ne se prononcent pas sur cette question.

La réponse de la Haute autorité :

Le Dr Salim a répondu en déclarant qu'il était également originaire d'un pays en voie de développement et qu'il ne se posait pas en défenseur de l'anti-développement. Le recours aux prix virtuels est basé sur des documents du GBM, et aucune tentative n'est faite pour dissimuler la vérité. La raison pour laquelle la question est soulevée est que le GBM est supposé lutter contre la pauvreté par le biais du développement durable. Il ne s'agit pas d'une question anodine, mais d'une nouvelle règle de jeu. Le Dr Salim a souligné que le GBM devait trouver une nouvelle voie en matière de développement pour le 21^e siècle. La convention du changement climatique a été adoptée par 120 pays en 1992. Le GBM doit concentrer son attention sur 2020 ou 2030, dates auxquelles se ressentiront les répercussions des émissions de CO₂ sur le réchauffement de la planète et le changement climatique. Les principales victimes seront les pays en voie de développement dans les régions équatoriales, et non les pays industriels. Les populations pauvres souffriront davantage que les riches.

Si les pays en voie de développement souhaitent atteindre le niveau de vie actuel des américains, il faudrait compter sur des richesses naturelles trois fois supérieures à celle de notre planète. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche et d'utiliser les

ressources limitées du GBM afin de modifier le ratio énergétique et d'alimenter ainsi le développement durable, et de ne pas suivre la voie de développement des pays industrialisés. Comme au Tchad, la clé du problème réside dans la résolution de la question de la gouvernance, et pas uniquement dans des investissements visant les industries extractives. Laissons les pays en développement trouver une nouvelle voie d'évolution plus durable pour le vingt et unième siècle et un équilibre correct entre tous les autres éléments. Le GBM, en tant qu'institution mondiale, a l'obligation morale de jouer un rôle plus actif dans la maîtrise des répercussions négatives d'un développement basé sur les combustibles fossiles et dans la promotion au niveau mondial du développement de l'énergie durable en tant que nouvelle voie pour lutter contre la pauvreté par le biais du développement durable.

Autres commentaires :

Un intervenant a demandé aux participants d'écouter leur propre conscience sur ce problème. Au Tchad, il s'avère que les personnes vivant à proximité du projet n'ont pas pu profiter de certains avantages, tels que l'accès à l'énergie électrique et aux télécommunications bon marché, alors que des risques de destruction environnementale et de problèmes de santé existent. Pourquoi ne pas encourager le pâturage et l'agriculture ? Les industries extractives contribueront-elles réellement à la réduction de la pauvreté ou est-ce simplement un moyen pour les pays industrialisés de récupérer les fonds alloués ?

Un représentant syndical a fait remarquer que cette question était trop complexe pour répondre par oui ou non. Le GBM ne dispose pas d'une grande crédibilité auprès des syndicats, et son désengagement des combustibles fossiles pourrait être perçu comme un rejet de ses responsabilités envers les travailleurs. Le GBM doit convaincre les États-Unis, l'Australie et la Russie de signer le Protocole de Kyoto.

Un autre commentaire a été qu'en Géorgie, les populations autochtones retirent peu d'avantages des projets pétroliers et gaziers. En réalité, les résidus pétroliers polluent les rivières et les villages situés à proximité des oléoducs et affectent l'eau potable. Les gouvernements corrompus ne prendront pas les bonnes décisions en matière d'investissements et de revenus pétroliers.

Un intervenant brésilien a déclaré qu'il était important pour le GBM de poursuivre sa participation et de transmettre des directives aux industries des combustibles fossiles du pays. On ne saurait nier aux populations le droit d'utiliser leurs ressources naturelles et d'en tirer profit. Toute suggestion de désengagement devrait être évaluée à une échelle locale.

Un participant a salué le Dr Salim pour le rôle important qu'il a joué dans le redressement d'un déséquilibre excessif, et a offert son appui pour garantir la transmission des recommandations au conseil exécutif et à la direction du GBM. L'objectif du GBM est la lutte contre la pauvreté ; ce n'est pas une banque commerciale. Le Groupe de la Banque mondiale doit commencer à investir dans les énergies renouvelables et les technologies avancées pour construire un monde meilleur.

Un autre intervenant a appuyé l'objectif de développement durable et de réduction de la pauvreté, et a appelé à la prise de mesures pour y parvenir.

Il a ensuite été expliqué que le débat devenait trop emphatique et que rien dans le rapport ne laissait penser que les pays ne devraient pas exploiter leurs ressources. Cette recommandation

s'adresse uniquement au GBM et l'incite à ne pas soutenir ces projets dans les pays instables. Le développement basé sur le pétrole peut uniquement contribuer à la réduction de la pauvreté lorsque la gouvernance est forte, et les pays qui répondent à ce critère ne nécessitent pas d'investissements de la part du GBM dans ce secteur industriel. Cette recommandation vise seulement à éviter que le GBM n'investisse dans des pays non recommandables.

Un dernier intervenant s'est déclaré impressionné par le plaidoyer en faveur du nouveau modèle de développement, mais a estimé qu'il était nécessaire de construire un pont entre le présent et le futur. Il a suggéré que les NU en fournissent le cadre et le mécanisme, dans la Clause 15 sur la consommation durable du plan de mise en place de Johannesburg de 2002. Le rapport de l'EIR doit être interprété au regard de la Clause 15, afin de veiller à ce qu'il se dirige dans la bonne direction.

9. Réponses du groupe de la Banque mondiale

Le Directeur des départements Pétrole, Gaz, Mines et Produits chimiques a remercié la Haute autorité d'avoir facilité le dialogue, puis a expliqué que l'objectif du processus de l'EIR était d'aider le GBM à prendre de meilleures mesures. Il a estimé que des éléments positifs étaient ressortis du processus.

Parallèlement à l'EIR externe, deux revues internes existent, l'une publiée par le Conseil en conformité/médiateur, l'autre par le département d'Évaluations des opérations. Globalement, les résultats des revues internes ont montré que les projets des industries extractives étaient largement plus performants que la moyenne et qu'ils se conformaient aux Politiques de sauvegarde. Des améliorations sont possibles, mais certaines activités s'alignent sur d'autres secteurs.

Le Directeur n'a pas commenté toutes les recommandations du rapport de l'EIR, mais a sélectionné quatre points. Le premier concerne la nécessité d'une meilleure écoute par le GBM, d'inclure les populations autochtones et les communautés concernées dans l'ensemble du processus, et d'améliorer les échanges. Deuxièmement, une plus grande attention à la gouvernance est également indispensable. La semaine précédente a été signée l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Troisièmement, les Politiques de sauvegarde doivent être améliorées. Une revue interne a procédé à leur mise à jour et les a simplifiées afin de les élargir et de les rendre plus souples. Quatrièmement, de nouveaux progrès devront être faits dans la prise en compte des droits de l'Homme. Une annonce à ce sujet devrait être faite avant la fin du processus. Le GBM adhère totalement au "consentement libre, préalable et éclairé", mais doit trouver le moyen de le rendre opérationnel.

Le Directeur s'est déclaré satisfait de voir s'exprimer un large consensus autour du rapport et se montre soucieux de ne pas laisser les divergences prendre le pas sur celui-ci. Le GBM travaille

toujours en partenariat. Son accord de collaboration avec Transparency International sur les questions d'intérêt commun en est un exemple. Le GBM est engagé dans le processus en cours sur la question des investissements dans les industries extractives. Après réflexion, il apparaît évident qu'un manque de confiance existe en direction du GBM et des gouvernements. Les gouvernements sont les actionnaires du GBM et ont un rôle important dans son intérêt collectif ; l'établissement d'une relation davantage basée sur la confiance au sein du triangle qui réunit la société civile, le monde des affaires et le gouvernement est, par conséquent, essentielle.

En conclusion, le Directeur a précisé que le GBM n'était pas tout-puissant. Cependant, certaines personnes souhaiteraient le voir utiliser son rôle fédérateur pour prendre une position ferme sur les questions soulevées. Le GBM est détenu par ses pays membres ; s'ils souhaitent se désengager du charbon et du pétrole, ils devront en prendre la décision. Le GBM soutient et travaillera dans le respect du Protocole de Kyoto. Les Départements Pétrole, Gaz, Mines et Produits chimiques se sont engagés à obtenir une réponse de la direction sur le rapport dans les trois mois. La réponse du Dr Salim sera jointe et transmise au Conseil. Au préalable, les propositions seront soumises pour examen et les réactions recueillies, et des discussions autour des moyens à mettre en œuvre pour faire avancer le processus seront engagées.

Commentaires :

Un premier commentaire a fait remarquer que l'ITIE constitue uniquement un cadre de discussion et qu'il doit être avant tout perçu comme un engagement visant la mise en place d'une gestion des revenus qui fait partie d'une action vigoureuse et complète de l'ensemble du GBM. De nombreux autres mécanismes extérieurs au GBM sur lesquels on peut agir, existent. Les pays industriels et l'industrie peuvent également prendre des mesures. Il faut aider le GBM et les pays en voie de développement à agir.

L'intervenant suivant a exprimé des inquiétudes quant au nombre restreint de représentants du gouvernement dans l'assistance. Un commentaire suivant a porté sur la responsabilité sociale des entreprises et le double principe pratiqué en Papouasie – Nouvelle-Guinée, où les déchets sont déversés dans les rivières et les océans. Il est peu probable que de telles pratiques soient permises dans les pays d'origine de ces sociétés. Le rapport doit promouvoir une plus grande responsabilité sociale de la part des entreprises.

La déclaration suivante a consisté à soutenir l'implication des communautés locales dans le développement. Les droits de l'Homme, de même que l'environnement et les questions d'égalité entre les sexes, sont la base de tous les projets. La société civile doit inciter le GBM à observer les règles qu'il a contribué à mettre en place, tel que le "consentement libre, préalable et éclairé".

Une autre intervenante a souligné l'importance des recommandations pour les petites exploitations minières et les mines artisanales. Le temps est venu, selon elle, de passer à l'action et d'accorder des financements pour appuyer les recommandations. Les populations de l'hémisphère nord se sentant concernées par la réduction de la pauvreté, devraient afficher leur position et agir en faveur des petites exploitations minières et des mines artisanales des pays en voie de développement.

Réponse du GBM :

L'ITIE propose un plan d'action, qui vise à travailler avec certains pays sur un projet pilote. C'est un début, et des pays importants sont prêts à participer à cette initiative. Le représentant du GBM a accepté de travailler sur des questions diverses ; il a partagé ses inquiétudes sur les doubles principes et souhaiterait être mieux informé sur la gouvernance d'entreprise. Apprendre et améliorer sont les raisons pour prendre part à ce processus. Ces 10 dernières années, beaucoup de progrès ont été faits grâce à l'apparition de nouvelles questions dans l'agenda, relatives aux évaluations des répercussions, aux droits de l'Homme, à l'environnement et aux droits des femmes.

Le représentant a assuré les participants que le GBM continuera à diriger son attention sur ces questions et qu'il souhaite continuer à avancer de façon équilibrée, pratique et efficace. En ce qui concerne le "consentement libre, préalable et éclairé", la politique des populations autochtones est actuellement révisée et une plus large définition de la question est attendue et fera suite au résultat du présent processus. Le message concernant les petites exploitations minières et les mines artisanales est clair et le GBM a déjà commencé à le soutenir.

Commentaires :

Un représentant du gouvernement a expliqué que les projets des industries extractives sont souvent les plus problématiques, en particulier lorsque les conditions de gouvernance sont insuffisantes. Le secteur privé peut agir plus rapidement que les gouvernements. Comment les séquencer pour obtenir de meilleurs résultats ?

Un autre intervenant a estimé que, étant donné les accidents relevés (l'un d'entre eux ayant entraîné l'empoisonnement de 800 personnes), le projet minier du Kirghizistan n'était pas un bon exemple.

Réponse du GBM :

Le séquençage doit faire l'objet d'une mûre réflexion et sera inclus dans la réponse finale au rapport. L'action du GBM est nécessaire lorsque les conditions sont difficiles. Son implication financière peut apporter un effet de levier plus important que la seule assistance technique. Le projet Tchad-Cameroun n'aurait pu aboutir sans l'engagement financier du GBM. Les grands projets font exception : en général, le GBM se retrouve engagé dans de plus petits projets aux côtés des acteurs locaux et régionaux pour souligner les répercussions, plus souvent avec les sociétés locales.

L'engagement au Kirghizistan serait très différent aujourd'hui ; la communauté participerait plus largement, l'application des politiques de sauvegarde serait plus complète. Cependant, le GBM s'est montré capable d'élever le niveau de gouvernance par le biais de l'investissement dans ce pays.

Commentaires :

Un participant péruvien a avancé que le GBM avait augmenté l'endettement du pays par ses interventions dans le secteur minier dont les populations démunies n'ont retiré aucun profit. Très peu de postes ont été créés, et les salaires et les recettes fiscales sont maigres. Il serait plus judicieux de soutenir l'agriculture, car elle contribue plus largement au PIB.

Un participant d'une partie de l'ancienne Union soviétique a indiqué que les investissements effectués par le GBM ont été détournés par le gouvernement ; 130 mines ont été fermées et les protestations des mineurs se sont soldées par des grandes grèves. Par la suite, 3 000 mines illégales ont été ouvertes. Elles ont employé des milliers d'ouvriers esclaves, dont des femmes et des enfants. Le gouvernement est totalitaire et corrompu, mais le GBM continue de négocier uniquement avec le gouvernement et non les syndicats, qui représentent pourtant la population la plus affectée.

Réponse du GBM :

Le Pérou retire des avantages plus importants que des taxes seules. Le GBM a eu des difficultés à améliorer les relations avec la société civile, mais aujourd'hui la SAP constitue la base de toute négociation. Des compagnies minières comprennent aujourd'hui la valeur de la formation et de l'emploi des populations autochtones. En Ukraine, le GBM a appris à prendre en compte l'avis des syndicats et des ONG.

Un autre intervenant du GBM a commenté plus avant la situation de l'ancienne Union soviétique. En Russie, le GBM a versé des fonds correspondants aux arriérés de salaires de travailleurs quittant les industries en déclin. En Ukraine, où l'économie s'est globalement effondrée et où la corruption est très élevée, l'action du GBM a été très limitée. En Pologne et en Roumanie, le GBM a contribué à la réduction de l'emploi dans l'industrie du charbon et a facilité le réemploi des ouvriers dans d'autres secteurs industriels.

Commentaires :

Un représentant du monde industriel a déclaré que 77 000 travailleurs miniers paient des taxes au Pérou. En Afrique du Sud, 10 % de la population active sont employés par l'industrie minière. Au Venezuela, 99 % des mineurs sont des autochtones.

Un autre participant a déclaré qu'il avait récemment présidé un groupe de travail sur les énergies renouvelables qui a prononcé 19 recommandations visant à fournir de l'énergie renouvelable à 1 milliard de personnes.

10. Groupes de travail

Les groupes de travail ont été conviés à réfléchir sur cinq thèmes : les énergies renouvelables, l'accès à l'information, la gouvernance, la responsabilisation en matière des droits de l'Homme, ainsi que les petites exploitations minières et les mines artisanales. Les participants du monde de l'industrie ont été largement absents de la plupart de ces groupes de travail en raison de leur participation, au même moment, à une réunion présidée par la Haute autorité.

Énergies durables

Le groupe de travail sur les énergies durables s'est concentré sur les moyens d'accroître l'utilisation de ces ressources et sur les objectifs recommandés par le rapport. Cette décision s'explique par le fait que le GBM peut uniquement aider à cibler plus facilement les objectifs de

pays. Il doit fournir un environnement favorable et des encouragements pour répondre aux objectifs. L'attention portée aux énergies durables doit être le fil conducteur de l'ensemble des programmes du GBM, et une unité de l'organisme doit se spécialiser dans les énergies renouvelables. Des recherches sur les technologies durables et renouvelables seront indispensables, mais elles doivent être adaptées à chaque pays : le biogaz en Thaïlande, la géothermie en Inde, l'hydrologie au Kazakhstan et les panneaux solaires en Mongolie, par exemple.

Le GBM a la possibilité de faciliter les projets inter-États et inter-régionaux et doit aider à élaborer des projets pilotes en vue de démonstrations. Il peut également garantir un niveau de sécurité pour les investisseurs et élaborer des partenariats avec les associations du monde industriel en transférant les technologies de grandes sociétés vers les pays en voie de développement. Les projets du GBM doivent être étudiés en fonction de leur potentiel afin d'obtenir une utilisation rentable des énergies et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes établies par l'organisme.

Transparence et divulgation

Le groupe travaillant sur la transparence et la divulgation d'informations, a proposé des recommandations sur cette dernière et sur l'accès aux systèmes de règlement des griefs. La première recommandation a concerné la politique de divulgation du GBM, qui est actuellement étudiée et révisée. Cette recommandation doit être appliquée à toutes les succursales du GBM et doit être intégrée dans la révision actuelle de la politique. La deuxième recommandation la plus importante concernait la mise à disposition de systèmes de règlement des griefs répondant à des critères culturels.

Recommandation 1 : Révision et élargissement de la politique de divulgation

- (1) Nécessité d'une phase d'études des incidences publiques pour des évaluations des répercussions – les directives relatives sont requises par le GBM.
- (2) La SFI et la MIGA doivent rendre publiques toutes approches antérieures effectuées par les sponsors d'un projet et doivent en avertir les communautés et toute autre partie prenante.
- (3) La SFI doit convier les sponsors à se mettre en contact le plus tôt possible avec les groupes multipartites locaux, afin de communiquer les détails et préciser l'étendue dudit projet.
- (4) Tous les mécanismes d'information et de communication au niveau local, doivent recevoir l'agrément des parties prenantes locales.
- (5) Toutes les études de fond concernant des questions sanitaires, sociales et environnementales doivent être mises à disposition dès que possible.
- (6) Une sélection de conseillers "indépendants" est nécessaire pour aider les communautés à comprendre, à négocier et à travailler dans le sens des projets ; la même procédure est appliquée pour les gouvernements dans le cas de Prêts d'ajustement structurel ou de soumissions de projets.

(7) Les parties prenantes locales doivent pouvoir exprimer leurs opinions éclairées sur les révisions de la politique de divulgation, par le biais d'un processus de consultation légitime et doivent avoir accès aux documents et informations qui s'y rapportent.

(8) Publications et mise à disposition à une échelle locale d'un organisme de contrôle indépendant et d'audits de consultation, de mise en place et de résultats du projet ; les redondances seront évitées lorsqu'une action aura déjà été mise en place.

Recommandation 2 : Mise à disposition d'un système local agréé de règlement des griefs relatifs aux projets.

Lors de la phase de lancement du projet, la SFI et la MIGA doivent veiller à ce qu'un processus permettant l'identification des résultats positifs prévus du développement soit établi et approuvé par les parties prenantes, et doivent établir des indicateurs permettant d'évaluer le degré de réussite tout au long de la mise en place du projet. Le système local de règlement des griefs doit être inclus dans les directives de la SFI et de la MIGA concernant la première phase du projet, et doit être intégré dans l'actuel processus de révision de la politique de sauvegarde de la SFI et de la MIGA.

Gouvernance

Le groupe de travail sur la gouvernance a identifié cinq domaines d'action.

(1) Établissement d'une organisation indépendante, dirigée par la société civile et facilitant une communication adéquate et la participation de l'ensemble des parties prenantes en ce qui concerne les projets potentiels et établis du GBM.

(2) Conduite et réalisation d'évaluations publiques indépendantes et intégrées sur l'impact social et environnemental, audits et contrôle de l'ensemble des activités du GBM.

(3) Obligation pour les entreprises de divulguer le montant des sommes versées aux gouvernements pour l'ensemble des projets bénéficiant de financements de la part du GBM.

(4) Indépendance des parties prenantes de l'EIR et revues périodiques de la mise en place par le GBM des recommandations de l'EIR.

(5) Identification et exécution de projets pilotes avec les gouvernements et les sociétés désireuses d'appliquer les critères de l'EIR en matière de gouvernance, et rapport concernant les leçons tirées.

Responsabilisation du GBM, droits de l'Homme, populations autochtones et FPIC

Le groupe de responsabilisation s'est exprimé sur cinq actions principales.

(1) Le GBM doit mettre en œuvre les recommandations de l'EIR en matière de droits de l'Homme, en créant une unité des droits de l'Homme, en organisant une formation sur les droits de l'Homme (que suivra l'équipe du GBM), en faisant des droits de l'Homme un point central des politiques et des opérations du GBM, en intégrant les droits de l'Homme dans les politiques de sauvegarde, en consultant l'avis du Conseil général sur le statut des droits de l'Homme dans les programmes du GBM, en assistant les pays dans l'intégration du concept des droits de l'Homme dans leur législation nationale, et en travaillant en collaboration avec les organisations des droits de l'Homme sur tous ces points.

(2) Développer les cadres législatifs et des risques en évaluant les interventions du GBM.

(3) Poursuivre activement l'adoption de la clause OP4.10 concernant les populations autochtones avec leur pleine participation, afin de cibler les questions majeures dans une Politique de sauvegarde appropriée.

(4) Accepter le principe du "consentement libre, préalable et éclairé" et travailler en partenariat avec les organismes des NU appropriés et les autres partenaires pour élaborer sa mise en œuvre.

(5) S'associer à l'OIT, aux syndicats, et aux autres organisations pour appliquer les Normes internationales du travail de l'OIT dans les programmes du GBM et les politiques de sauvegarde.

Petites exploitations minières et artisanales

Le groupe des PEMMA a estimé que le rapport EIR couvrait le domaine de manière satisfaisante et qu'il reconnaissait clairement l'importance du secteur des petites exploitations minières et des mines artisanales et la nécessité de le légaliser et de le réglementer. Le rôle du GBM ne doit pas consister en un renforcement direct des capacités, mais en un encouragement de l'acquisition par les gouvernements par le biais de la Stratégie aide-pays, les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, et autres instruments stratégiques nationaux. Le GBM doit aider les pays à développer des politiques nationales en faveur des PEMMA qui incluent des droits prioritaires en faveur des mineurs des communautés sur les mineurs itinérants. Le travail des enfants et les droits des femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les PEMMA ayant répondu à tous les Objectifs de développement du millénaire, le GBM doit créer une unité spécialisée, disposant de ressources appropriées et améliorer ses capacités internes en se basant sur sa propre expérience en matière d'initiative des Communautés et des petites exploitations minières. La BIRD peut envisager des stratégies permettant d'accroître les rendements économiques, de renforcer le cadre juridique et de faciliter l'accès des mineurs de petites exploitations minières aux marchés.

Le GBM peut également fournir des fonds au secteur, soutenir des projets pilotes par le microfinancement et contribuer à l'établissement de modes de vie alternatifs. Le groupe a estimé que le GBM présente le plus grand potentiel pour agir le plus largement possible contre la pauvreté et en faveur du développement durable. Mais en raison de la forte demande dans le domaine de l'aide technique, le GBM doit observer le secteur d'un œil stratégique et identifier les mécanismes sur lesquels il doit jouer. Les partenariats avec les autres agences, les

gouvernements, les commerces et les groupes de la société civile, sont importants de même que les initiatives régionales telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Une harmonisation des approches est également essentielle. Les visites intergouvernementales peuvent aider à accélérer l'apprentissage des moyens efficaces permettant de gouverner le secteur, mais l'hétérogénéité essentielle des PEMMA doit être prise en compte.

Réponses au Groupe de travail

Un participant a noté que les PEMMA pouvaient avoir un impact négatif sur les populations autochtones. Un autre intervenant a demandé à ce que les études sur l'impact culturel soient jointes aux évaluations générales, mais qu'elles soient distinctes de l'évaluation des répercussions sociales. Le commentaire suivant a été que les études d'impact devaient survenir au tout début du projet.

L'un des participants a souligné le fait que les recommandations sur la gouvernance sont très importantes et doivent être jointes dans la SAP ; que le GBM devait également faire preuve d'équité et de sensibilité culturelle dans le choix du destinataire des fonds et qu'une large participation dans les processus impliquant la révision des politiques minières était nécessaire.

Un membre du groupe de travail sur la transparence et la divulgation a expliqué que les recommandations du rapport étaient satisfaisantes mais que le temps manquait pour discuter des moyens de les appliquer correctement. Enfin, il a été suggéré que les indicateurs de réussite et de performance concernent également la qualité de mise en œuvre des recommandations du rapport.



Troisième journée

11. Discours d'ouverture de la Haute autorité

Le Dr Salim a rappelé que le dernier jour de l'atelier représentait le moment de vérité qui décidait de la réussite ou de l'échec du rapport. Bien que la Haute autorité assume la responsabilité du contenu du rapport, le soutien de tous est nécessaire pour envoyer un signal positif au GBM. Le Dr Salim a précisé que le monde de l'industrie se déclarait insatisfait de la recommandation de désengagement du charbon et du pétrole d'ici 2008. Selon lui, elle revient à un retrait du permis social dans les opérations, alors que l'objectif visé est un changement d'équilibre dans le portefeuille d'investissement, afin de le réorienter en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. L'intention n'est pas de nuire aux industries du charbon et du pétrole ou de supprimer leur permis social pour opérer, mais plutôt d'avancer l'agenda des énergies renouvelables car celles-ci sont liées à la réduction des gaz à effet de serre. Seule une agence de développement influente comme le Groupe de la Banque mondiale peut agir en ce sens.

Le rôle des pays industriels est de fournir aux pays en voie de développement les fonds nécessaires à leur accès à l'énergie durable par l'utilisation des énergies renouvelables. Le monde de l'industrie est d'ores et déjà en marche, de même que le Parti communiste chinois. Le monde entier souhaite évoluer dans cette direction, et le rôle de leader du GBM est nécessaire pour y parvenir.

Le Dr Salim a souligné qu'il n'espérait pas que le rapport de l'EIR soit approuvé par tous dans son intégralité, mais qu'il souhaitait que chacun œuvre dans les domaines qui rassemblent un consensus afin d'aboutir à des changements au sein du groupe de la Banque mondiale. Pour terminer, il souhaiterait que chacun travaille en partenariat et se batte en faveur des recommandations du rapport.

12. Discussion plénière

Les participants ont choisi de travailler en session plénière au lieu de rejoindre dans leur groupe de travail car selon le sentiment général, il était important d'écouter chaque commentaire afin d'aller plus loin et d'établir des coalitions. Une question visant à recentrer le débat a été posée : "Comment participer à la mise en application des recommandations par le biais de partenariats ?"

Le Directeur des départements Pétrole, Gaz, Mines et Produits chimiques de la Banque mondiale a poursuivi avec quelques commentaires. Il a souligné l'absence de consensus sur plusieurs points : séquençage, consentement libre, préalable et éclairé, et combustibles fossiles. Les Politiques de sauvegarde sont actuellement réétudiées et une réponse devrait émaner du GBM dans le rapport de l'EIR d'ici peu. Le séquençage est une question complexe et omniprésente

pour le groupe. Le Directeur souhaiterait également en apprendre davantage sur les combustibles fossiles et le lien avec le Protocole de Kyoto.

Un représentant du gouvernement a décrit une nouvelle initiative pour établir un partenariat volontaire entre des gouvernements nationaux souverains. L'objectif est de fournir les bases d'un dialogue mondial pour traiter les questions de développement durable relatives au secteur des mines, des minéraux et des métaux — par exemple, le moyen pour les gouvernements de créer les conditions permettant de rendre les industries extractives intéressantes pour les communautés locales, d'améliorer la contribution des petites exploitations minières, et d'accroître efficacement la capacité des gouvernements dans la gestion de leurs ressources naturelles. Le GBM a assisté à la réunion préparatoire en tant qu'observateur.

Gouvernance

Une discussion sur la gouvernance a débuté par un commentaire précisant qu'il existait deux organisations qui travaillaient sur la question d'une gouvernance satisfaisante des gouvernements : Transparency International, qui se charge de lutter contre la corruption et l'ITIE, qui se concentre sur les flux de revenus propres. Le monde de l'industrie soutient les deux actions, et souhaite voir la création d'un cadre stable pour y participer. Le second intervenant a appuyé cette proposition et a suggéré que l'étape suivante consiste à examiner les dépenses des fonds des gouvernements. Il a également proposé de former une coalition au niveau des projets dans les pays affichant une gouvernance insatisfaisante afin de travailler sur une base pilote permettant d'aller plus loin.

La personne suivante a souligné que la gestion des revenus constitue la solution adéquate et que les initiatives citées sont bonnes, mais que les excédents sont difficiles à gérer pour les gouvernements contrairement aux entreprises qui ont développé un éventail d'outils pour gérer les fluctuations des flux de revenus. L'expérience du secteur privé pourrait peut-être servir aux gouvernements en les aidant à mieux gérer leurs revenus.

Un participant africain a déclaré que le GBM avait été impliqué pendant longtemps dans le secteur minier de la région, mais que peu de progrès avaient été enregistrés en raison d'investissements insuffisants dans le renforcement des capacités. Un participant sud-africain a déclaré que le gouvernement n'est pas transparent et que, par conséquent, il est de la responsabilité de l'industrie de veiller à ce que les bénéfices soient redistribués aux communautés locales. Des changements dans la gouvernance nécessiteraient un investissement à long terme dans l'éducation en matière de démocratie des enfants scolarisés.

Au Pérou, un groupe de dialogue sur le secteur minier a été créé à l'instigation de l'International Development Research Centre du Canada qui regroupe des ONG, des sociétés et le gouvernement. Ce groupe s'est accordé sur les questions fondamentales de gouvernance, telle que la répartition des revenus aux communautés locales. Grâce au lobbying du groupe, elles sont dorénavant encadrées par la législation.

Un représentant syndical a demandé au GBM de tirer les enseignements du travail de l'OIT sur les petites exploitations minières et les mines artisanales et sur la clôture des mines, et de ne pas

revenir sur ce qui avait déjà été fait. Une autre personne a engagé le GBM à ne pas investir le secteur pétrolier des pays à forte corruption et à s'assurer en premier lieu que le renforcement des capacités est satisfaisant.

Le commentaire suivant a consisté à dire que les populations autochtones vivent sur des terres riches en ressources naturelles. Dans certains pays, la plupart des revenus des gouvernements proviennent des industries exploitant ces ressources, et les population autochtones ne souhaitent pas voir la situation changer. Cependant, il est nécessaire de recourir à un outil fiable de négociation entre l'ensemble des parties et d'application des politiques aux niveaux national et local.

Finalement, le GBM a été encouragé à prendre part aux processus des Nations Unies sur les droits de l'Homme et les populations autochtones.

Transparence

Le premier intervenant sur le sujet a encouragé le soutien au Dr Salim et au rapport de l'EIR. Cette personne a prévu de réviser un rapport récent sur une mine au Mali en y incluant certaines des recommandations de l'EIR. Une autre recommandation a été que dans les cas où le GBM était impliqué dans les révisions du code des mines, il devait y intégrer les recommandations de l'EIR.

Une demande a été faite pour inciter les sociétés et les gouvernements à prendre en compte les recommandations sur la divulgation d'informations. Le GBM doit intégrer ces recommandations dans ses politiques et s'assurer que l'ensemble des projets contient ces éléments. En réponse, un représentant du monde industriel a déclaré que ce dernier approuvait la proposition et a ajouté qu'au stade de planification du projet, des indicateurs simples et significatifs devaient être identifiés, tels que la qualité de l'eau et le nombre d'enfants scolarisés, et rester vérifiables pendant toute la durée du projet.

Il a été suggéré d'établir un projet pilote réunissant l'ensemble des groupes des parties prenantes qui examineraient les recommandations du rapport. Différentes approches peuvent être tentées et évaluées.

Un représentant des population autochtones a noté que les populations autochtones disposaient de leurs propres réseaux de communication et avaient leurs propres processus et cadres temporels permettant de vérifier l'information. Ces populations ont des intérêts et des besoins spécifiques en matière d'information ; les détails d'un projet doivent être présentés afin qu'il soit compréhensible et significatif à leurs yeux. Il a été souligné que les compagnies opérant en Papouasie – Nouvelle-Guinée ne sont pas transparentes sur l'élimination sous-marine des déchets et qu'il n'existe aucun organisme de contrôle indépendant.

Un représentant de l'industrie a mentionné que le reporting "triple résultat net", incluant les informations sociales, environnementales et financières, constitue la norme pour les bons élèves. Le GBM tend à attirer les sociétés démontrant une conduite exemplaire, et mais son désengagement du secteur risque d'y mettre un terme. Un représentant du Conseil international

sur l'exploitation minière et les métaux a fait part de son implication dans la Global Reporting Initiative, qui est un autre groupe multipartite travaillant sur la transparence de l'information.

La recommandation finale consiste à intégrer les évaluations de l'impact social et environnementale dans les prêts d'ajustement structurel. En effet des politiques appropriées et des réformes institutionnelles ont le pouvoir de mener à une réduction durable de la pauvreté. Quelques financements ont été recueillis pour développer un éventail de directives pour le GBM.

Responsabilisation du groupe de la Banque mondiale

En ce qui concerne la responsabilisation, il a été d'abord observé que bien qu'une réunion de suivi sur l'EIR soit suggérée pour 2005, il serait judicieux d'établir des étapes intermédiaires. Cette suggestion a été accueillie favorablement par le représentant du GBM qui souhaiterait voir un processus traiter les réponses du GBM et les commentaires de la Haute autorité.

Il a été demandé au GBM de publier deux fois par an un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'EIR.

Un autre intervenant a engagé chacun à se rallier au Dr Salim afin que la direction du GBM adopte les recommandations. Plusieurs intervenants de tous les secteurs confondus ont alors approuvé le rapport et ont réaffirmé leur soutien en faveur de l'avancement de l'initiative.

13. Clôture

Le Dr Salim a exprimé sa gratitude pour le soutien solide de chacun. Il espère qu'ainsi sa position vis-à-vis du GBM sera renforcée. Il a également précisé que le soutien des parties prenantes était essentiel pour permettre au GBM et au "triangle de partenariat" (gouvernement, commerces et société civile) de procéder au suivi du rapport par le passage à l'action. Il a renouvelé son message qui vise une évolution du GBM pour devenir un organisme réellement engagé dans la lutte de la pauvreté par le biais du développement durable au lieu de s'en tenir aux paroles.

Le Dr Salim a remercié le Groupe d'experts, qui selon lui, s'est révélé d'un grand soutien et représentait l'éventail complet des opinions existantes. En choisissant les points qu'il souhaitait soutenir dans le rapport afin de réduire la pauvreté par le développement durable, il a décidé de soutenir les faibles et les vulnérables et leur permettre d'obtenir un champ d'action égal à ceux qui sont déjà forts. Son grand espoir est que le Groupe de la Banque mondiale modifie sa route et mette en œuvre les recommandations afin que les industries extractives puissent devenir un outil puissant au service de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

En conclusion, le Dr Salim a tenu à remercier l'ensemble des participants ainsi que l'équipe du Secrétariat. La réunion s'est terminée par une prière dite par un représentant des populations autochtones.



Séminaire de mise en œuvre de l'EIR
11-13 décembre 2003
Lisbonne, Portugal

Objectif de l'atelier :

- Discussion sur le contenu du Rapport avec une attention particulière accordée aux recommandations qu'il contient ;
- Possibilités de suivi et d'accords de partenariat entre les parties prenantes intéressées.

Mercredi 10 décembre

Cocktail d'accueil et dîner de tous les participants à partir de 19:00 H dans l'espace Lobby, faisant face au restaurant Beatriz Costa

Jeudi 11 décembre 2003

8:30 – 10:30

- Inscription
- Accueil, objectifs recherchés pour le projet et l'atelier, Dr Emil Salim
- Présentations et introduction
- Processus de préparation de l'EIR et aperçu des recommandations – présentation, questions et réponses

10:30 – 11:00 Café

11:45

- Réactions et discussions

1:00 – 2:00 Déjeuner

2:30 – 5:30

- Réactions et discussions
- Réactions sur la journée et agenda de la journée à venir

7:00 Cocktail

8:00 Dîner

Extractive Industries Review

Jl. Dukuh Patra V / 52, Guningan, Jakarta, Indonesia T/F: + 62 21 831 0574
2121 Pennsylvania Avenue, NW, Washington DC, 20433, USA T: + 1 202 473 6043 F: + 1 202 614 1605
www.eireview.org

Vendredi 19 décembre 2003

9:00 – 10:30

- Résumé des principaux messages de la journée précédente et aperçu de l'agenda de la journée – Dr Emil Salim
- Échanges sur les questions soulevées jeudi, en compagnie du Dr Salim et de l'équipe du projet de l'EIR.

10:30 – 11:00 Café

- La voie des possibles – recherches de solutions pour la mise en œuvre, priorités et recommandations d'étapes initiales de plans de mise de place

1:00 – 2:00 Déjeuner

2:00 – 6:00

- La voie des possibles – (suite) – assemblée plénière
- Réactions sur la journée et agenda de la journée à venir

7:00 Cocktail

8:00 Dîner

Samedi 13 décembre 2003

9:00 – 10:30

- Résumé des principaux messages de la journée précédente, et aperçu de l'agenda de la journée – Dr Emil Salim
- Éléments d'action détaillés et établissement de coalitions pour aller de l'avant

10:30 – 11:00 Café

11:00 – 1:00

- Résumé des principaux messages entendus lors de l'atelier et prochaines étapes pour le projet et le renforcement de l'EIR

1:00 Déjeuner présidé par le Dr Salim

Toutes les réunions se tiendront dans la Salle Tivoli (assemblées plénières), les déjeuners et dîners seront servis au Restaurant Beatriz Costa, les pauses auront lieu devant la Salle Tivoli.



PARTICIPANTS À L'ATELIER FINAL DE L'EIR **Lisbonne, Portugal, 11- 13 décembre 2003**

Thomas Akabzaa, Third World Network, Afrique

Saara Alakorva, Saami Association, Finlande

Jassim Abdulla J. Al-Malki, ministère de l'Énergie et de l'Industrie, État du Qatar

Ron Anderson, expert et responsable environnemental, SFI

Clive Armstrong, départements Pétrole, Gaz et Mines, SFI

Peter Bakvis, Washington Office, ICFTU/Global Unions

Fritz Balkau, Production and Consumption Branch, PNUE DTIE

Graham Baxter, Corporate Responsibility Communication & External Affairs, BP

Kumar Das Benoyendra, Indian National Mineworkers' Federation

Julia Birch, Australian Business Council for Sustainable Energy

Kevin Bortz, département des Ressources naturelles, BERD

Peugonba Garka Boukinebe, Union des Syndicats du Tchad et Commission Permanente du Pétrole de
Njamena, Tchad

Janneke Bruil, Friends of the Earth International

Marielle J. Canter, Center for Environmental Leadership in Business, Conservation International

Joji Carino, European Office, Tebtebba Foundation

Antonio Carrara, Federacao Unica dos Petroleiros (syndicat brésilien du pétrole)

Patricio Cartagena, CAMMA (ministères des Mines des Amériques) et Commission chilienne du cuivre

Aidan J. Davy, Bureau du conseiller en conformité/Médiateur

Jaime Enrique Deluquez Diaz

Nie Fengjun, Académie des Sciences géologiques de Chine, ministère de la Terre et des Ressources

Gino Govender, International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers' Union

Alan Grant, Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP)

Francis Grant-Suttie, Endangered Spaces Program, WWF

John Groom, Safety, Health and Environment, Anglo American plc

Patricia Gualinga Moutaluo, Sarayaku community, Équateur

Petr Hlobil, CEE Bankwatch Network

Jonathan Hobbs, Royaume-Uni Dept for International Development

Wanda Hoskin, Natural Resources Canada, Minerals and Metals Sector
Patrick Hurens, International Copper Study Group
Karybek Ibraev, Département de l'énergie et des mines, bureau du Premier Ministre, République du Kirghizistan
Namakau Kaingu, African Women in Mining Network
Rashad Kaldany, départements Pétrole, Gaz et Mines, SFI
Mohamed Keita, ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Mali
Sayokla Kindness, Indigenous Environmental Network
Manana Kochladze, Green Alternative
Matilda Koma, Environment Watch, coordinatrice de la campagne des mines Papouasie – Nouvelle-Guinée, et Groupe de surveillance environnementale des ONG
Keith Kozloff, Office of International Development Policy, département du Trésor américain
Steve Kretzman, Sustainable Energy and Economy Network
Rachel Kyte, département Environnement et Développement social, SFI
Andres Liebenthal, DEO/GEO, Banque mondiale
Tim Lund, Norwegian Investment Fund for Developing Countries
Ingrid MacDonald, Oxfam Community Aid Abroad, Australie
Fergus MacKay, Three Guyanas and Legal/Human Rights Programme
John Maitland, Président de l'ICEM et Construction Forestry Mining Energy Union, Australie
Gilbert Maoundonodji, Groupe de Recherches Alternatives et de contrôle du Projet Pétrole Tchad-Cameroun
Gladys Azucena Marquez Chaname, Asociacion Civil Labor Moquegua, Pérou
Kathryn McPhail, Conseil international sur l'exploitation minière et les métaux (ICMM)
Jacklyn Membup, Lihir Community, Papouasie - Nouvelle-Guinée
Yvonne Mfolo, ministères des Minerais et de l'Énergie, Afrique du Sud
Paul Mitchell, Conseil international sur l'exploitation minière et les métaux (ICMM)
Abe Mngomezulu, ministère des Minerais et de l'Énergie, Afrique du Sud
Kalia Moldogazieva, HDC "Tree of Life", République du Kirghizistan
Sir Mark Moody-Stuart, Anglo American plc
Dave Moorcroft, Sustainable Development, BP
Robert Moran, Consultant Qualité de l'eau/Hydrogéologie/Géochimie, Colorado
Sixtus C. Mulenga, Konkola Copper Mines plc, Zambie
Trevor Neale, Melanesian Resources Group, Papouasie – Nouvelle-Guinée
Richard Ness, PT Newmont Pacific Nusantara, Indonésie

Petter Nore, Norsk Hydro ASA, Norvège
Donal O'Neill, Shell International Exploration and Production B.V.
Diarmid O'Sullivan, Oil Campaign, Global Witness
Isaac Levi Osuoka, Environmental Rights Action/Oilwatch Africa
Miguel Palacin Quispe, CONACAMI, Pérou
Elzbieta Pizkorz, ministère de l'Énergie et des Mines, Pologne
Nikki Reisch, Bank Information Center
Michael Ross, Department of Political Science, UCLA
Eduardo Rubio Roach, Sociedad Nacional de Minería, Petróleo y Energía, Pérou
Martin Ruhrberg, International Copper Study Group
Payal Sampat, Directeur de la campagne internationale, Mineral Policy Center
Claudio Scliar, ministère des Mines et de l'Énergie, Brésil
Corrie Shanahan, relations avec les entreprises, SFI
Peter Sinkamba, Citizens for a Better Environment, Zambie
Gerard Steeghs, Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas
John Strongman, départements Pétrole, Gaz et Mines, Banque mondiale
Rodion Sulyandziga, Russian Indigenous Training Centre, RAIPON
Baoliang Sun, ministère de la Terre et des Ressources, Chine
Henry Tito Vargas, CEADES, Bolivie
Santiago Torres, CODELCO, Chili
Somit Varma, division Pétrole et Gaz, SFI
Chander Mohan Vasudev, Directeur exécutif pour l'Inde, le Bhoutan, le Sri Lanka et le Bangladesh et
Président du CODE, Banque mondiale
Alex Vines, Business and Human Rights Program, Human Rights Watch
Mykhailo Volynets, Free Trade Union Confederation of Ukraine
Knud Voecking, Urgewald
Senzeni Zokwana, National Union of Mineworkers, Afrique du Sud
Carlos Zorrilla, Def. y Cons. Ecológica de Intag, Équateur

Secrétariat de l'EIR

Emil Salim, Haute autorité
Chandra Kirana, Responsable du secrétariat

Roslita (Oly) Arsyad
Luke Danielson
Jacqueline Dille

Robert Goodland
Julia Grutzner
Ismid Hadad
Roberta Lovatelli
Heike Mainhardt-Gibbs
Bardolf Paul
Linda Starke
Rini Sulaiman

Interprètes :

Anne-Marie Gray-de-Dax, Responsable d'équipe
Anthea Blackhurst, Arkady Chaikovsky, Ralph Dexter, Ana Luisa Penate, Julia Poger, Sofia Remedios, et
Giulia Wilkins

Animateurs :

Matt Minahan, Vanessa Andris, et Ridwan Blond

Soumissions ou commentaires des parties prenantes